



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre Communal d'Action Sociale

Séance du : **Mardi 6 février 2024**

Présents : Mmes LOMBARDO / BRUNET JAILLY / SEYMAT
/ CUILLIER / HAMDI
MM ALLAMANDO / TRANCHAND / DUMAS /
DURILLON

Absents / Excusés : Mmes ZULIAN / VIALLE
MM AKYUREK / LEROY

Pouvoirs : Mme ZULIAN à Mme LOMBARDO
Mme VIALLE à Mme CUILLIER

Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Christelle MALIGNON



N° 2024/06/02/04

OBJET : CCAS - Convention d'Objectifs et de Moyens Ville de Moirans - CCAS de la ville de Moirans et Léo Lagrange

La commune de Moirans s'implique de manière significative sur les champs de l'éducation, de la jeunesse, de l'enfance et de l'animation à la vie sociale.

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part les objectifs que Léo Lagrange Centre-Est, à son initiative et sous sa responsabilité et conformément à son objet, à mettre en œuvre

En cohérence avec les orientations politiques publiques mentionnées ci-dessus, et d'autre part les moyens que la ville et le CCAS de Moirans entendent mettre en place à disposition de Léo Lagrange Centre-est afin de contribuer à la mise en œuvre des activités d'intérêt général participant à leurs politiques et des objectifs définis

La convention tripartite définit les engagements de l'association Léo Lagrange, de la ville et du CCAS de Moirans ainsi que les instances de concertation.

Dans ce cadre,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- **D'AUTORISER** sa présidente ou sa vice-présidente à signer la convention ci annexée.

Le Conseil d'Administration, après délibération,

- **ACCEPTE** cette proposition.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET RENDU
EXECUTOIRE COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN PREFECTURE

Moirans, le 6 février 2024

La Présidente,
Valérie ZULIAN,
Et par délégation,
Joséphine LOMBARDO
Vice- présidente du CCAS

